

Procès-verbal de la séance commune Conseil Communal – Conseil de l’Action sociale du 17 décembre 2007.

PRESENTS :

Pour le Conseil communal

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
André DEMOULIN - Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER – Guy MICLOTTE – Thérèse DE BAETS-FERRIERE – Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN – Bérengère AUBECQ - David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC – Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Patrick LAMBERT : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.
Excusés : MM. Oswalda RICHIR-ROSSEEL, Jacques BREDAEL, Conseillers communaux.

Pour le Conseil de l’Action sociale

MM. Natacha VERSTRAETEN : Présidente du Conseil de l’Action sociale ;
Claire ESCOYEZ - Pol FONDU - Alain VAN NIEUWENHOVE - Laurence DE VISSCHER - Charles WAUCQUEZ - Jan DE BOCK - Anne FISSE-GERARD : Conseillers de l’action sociale ;
Ariane BAUWENS : Secrétaire du CPAS.
Excusée : Mme Anne MERCKX, Conseillère de l’action sociale.

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes.

SEANCE PUBLIQUE

Présentation du rapport annuel sur l’ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d’action sociale, ainsi que les économies d’échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d’activités du centre public d’action sociale et de la commune.

Sur base d’une présentation powerpoint, Mme Verstraeten établit une carte de visite du Conseil de l’Action sociale, développant sa composition, ses partenariats, ses actions,...

Elle souligne que, suivant la mission confiée par le législateur, le but du CPAS est d’« assurer à chacun des conditions de vie conformes à la dignité humaine ». Ce n’est donc pas une question de sous. Dans ce cadre, en 2005, le Centre public d’aide sociale a été renommé Centre public d’action sociale.

Elle développe les quatre axes transversaux de la politique du CPAS de notre Commune :

1. Respect des usagers, du personnel, des mandataires ;
2. Ouverture à tous, avec une attention particulière aux plus démunis ;
3. Avec un souci de créativité et dynamisme ;
4. Par un travail en équipe, en concertation, en coordination.

Elle détaille l’équipe du CPAS : 1 secrétaire du CPAS, 1 receveuse, 2 employées administratives, 5 assistantes sociales (dont 1 détachée à la commune: handi-contact,

pensions, allocations de chauffage, ...), 5 aides ménagères à ½ temps, 1 personnel d'entretien.

Mais également un Conseil de l'action sociale composé de neuf conseillers répartis en fonction de la composition politique du Conseil communal : 4 ARC, 1 Ecolo, 3 MR et 1 cdH qui siègent au Conseil, au Comité spécial du service social, à la CLAC, ...

Elle aborde les activités de type « Aide sociale ». Le CPAS reçoit des dizaines de demandes par semaine. Il peut s'agir de demandes d'information, d'écoute, de conseils (domaine juridique, familial,...), de demandes d'orientation vers un service adéquat, de demandes d'aide sociale (chauffage, médicaments, déplacements, alimentation, loyer ...), de demandes de revenu d'intégration, de demandes d'hébergement pour personne âgée, de demandes d'introduction d'un dossier à l'AWIPH, à l'ONP, ... Cela se concrétise parfois par une aide financière : 60 revenus d'intégration, 61 autres aides.

Au niveau de l'action concernant les candidats réfugiés politiques, le CPAS dispose d'une ILA (initiative locale d'accueil) de 2 places au Centre sportif André Docquier. Dans le même temps, le CPAS prend en charge 58 personnes candidates réfugiées, dont peu résident dans notre commune.

Au niveau de l'action relative aux services à domicile, le CPAS dispose d'un service d'aides ménagères (tâches ménagères dans le cadre d'un lien social et selon un barème lié au revenu de la personne) et d'un service de repas sur roue en partenariat avec le Home Trémouroux à Perwez (3.945 repas distribués (+/- 22 personnes/jour), 2.124,15 heures prestées (+/- 20 bénéficiaires). Les assistantes sociales se déplacent au domicile des personnes si nécessaire.

Elle cite quelques autres chiffres : demandes de pensions: 61 dossiers, demandes d'allocation pour personnes handicapées: 46 dossiers, demandes d'allocation de chauffage: 103 octrois, prestations d'aides familiales de services conventionnés: 8.458,25 h. Le CPAS accompagne aussi dans la démarche de demande de logement social.

Elle souligne que l'insertion sociale dans un premier temps, professionnelle ensuite est un objectif majeur de notre CPAS pour les personnes. Ceci bien sûr dans la mesure du possible et dans un souci d'accompagnement vers l'autonomie (cfr. 9 personnes mise à l'emploi dans le cadre de l'article 60).

Le CPAS intervient aussi dans le cadre de fonds : culturels, énergie, eau, chèques-sports,...

Elle détaille les projets du CPAS. Un service de médiation de dettes, en partenariat avec Perwez et Villers-la-Ville (Permanence 1 jour/semaine), un service d'aide juridique de première ligne également dans le cadre d'un projet inter-CPAS (Permanences en fonction des demandes).

Elle aborde le grand projet actuel du CPAS, la Maison communale d'accueil de l'enfance (MCAE), rue du Moulin (Ouverture prévue le premier avril, subventionnée par l'ONE, des barèmes fixés en fonction des revenus des parents, 24 places d'enfants, 1 directrice, 0,3 ETP assistante sociale, 6,5 ETP puéricultrice, 1 ETP personnel d'entretien, 1 projet d'accueil).

Elle aborde également le projet des logements d'urgence (3 logements d'insertion et 2 de transit, Chaussée de Huy, 1 logement d'urgence à Longueville, 1 convention avec

l'association « Le Relais » à Jodoigne : déjà en cours, 1 assistante sociale en « doublon » du service communal du logement.

Elle développe l'ensemble des partenaires du CPAS dans ses actions (Premier partenaire: la Commune pour les travaux (CPAS, logement d'urgence, MCAE), pour l'entretien des espaces extérieurs, une assistante sociale détachée à la Commune, la mise en place d'articles 60, le travail de nettoyage des petits draps des écoles, ...)

Elle souligne le principe d'une coordination sociale, en partenariat avec l'échevinat des affaires sociales. 15 associations, institutions, services y participent. Dans le but d'objectifs de (re)connaissance mutuelle, d'identification des besoins et de recherche de pistes de solution. Cette action se développe via trois groupes de travail: jeunesse, personnes âgées et violences intrafamiliales.

Elle évoque trois groupes de travail au sein du CPAS : Communication (logo, site, encart dans l'Amalgame, ...), Projets (espace cyber citoyen; service de bénévoles, ...), Logement : réflexion sur les projets à mener. Ces trois groupes travaillent chacun en lien avec les échevins et les services communaux concernés, de même qu'avec le secteur associatif.

La séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire communal, La Secrétaire du CPAS, La Présidente du CPAS, Le Bourgmestre,

B. ANDRE

A. BAUWENS

N. VERSTRAETEN

L. DECORTE